REÇU EN PREFECTURE le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

_DE-084-218400802-20240409-31_2020409_

DE/31/523/20240409/01

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	26	
Représentés :	6	Séance du 9 avril 2024
Non représentés :	1	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trais Auxil, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	32	Étaient présents également :
Annie GARNERO Adjoints au Evelyne ESPENON, Mario H	u Maire ARELLE Christi	e, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, ane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME,

Étaient représentés : Gérard PREVOT, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE

Étaient absents et non représentés : Carine BLANC-TESTE

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 à l'approbation de l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 7 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE) et 1 abstention (Michel MUS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15, Vu le projet de procès-verbal qui lui a été transmis avec la note d'information,

Considérant que l'article L2121-15 prévoit notamment le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.

PRECISE qu'il sera publié sous forme électronique sur le site Internet de la Ville sous 8 jours et mis à la disposition du public sur simple demande.

Acte Exécutoire

Transmis le : 1 9 AVR. 2024 Publié le :

9 AVK. 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secretaire de séance